COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Déclaration liminaire au CSA en sa formation spécialisée du 13 novembre 2026

Madame la Présidente de la formation spécialisée du CSA, monsieur le procureur général, Mesdames et Messieurs,

Cette dernière réunion de la formation spécialisée du CSA vient clore quatre années de travail au sein de cette instance.

Bien entendu, chacun ayant pleinement exercé son rôle, nous n'avons pas toujours partagé les mêmes points de vue. Il n'en demeure pas moins que l'UNSa-SJ du secteur de Toulouse tient à souligner que, depuis votre arrivée, Madame la Première Présidente, une réelle volonté de faire vivre et de dynamiser le dialogue social s'est manifestée.

Nous tenions à vous en remercier sincèrement.

Nous tenons également à remercier Madame BRONDANI pour son implication et la qualité du travail accompli au sein de ces instances.

Nous lui souhaitons une pleine réussite et beaucoup d'épanouissement dans ses nouvelles fonctions au sein du SAR de Toulouse.

De la même façon, nous remercions toutes les personnes présente ou non qui ont participé de près ou de loin aux travaux de cette instance.

Les représentants de l'UNSa-SJ ont pris une part active à l'ensemble des travaux menés au cours de ces quatre années.

Ces travaux ont notamment permis de mettre en évidence la dégradation des conditions de travail de nos collègues, particulièrement au tribunal judiciaire de Toulouse, qui a fait l'objet de trois visites de service ainsi que d'une enquête spécifique.

Nous regrettons néanmoins que l'absence de médecin du travail depuis octobre 2025 n'ait pas permis la mise en place de la cellule de veille, dont le fonctionnement aurait pourtant été particulièrement utile au regard des difficultés rencontrées par les personnels.

Le 15 octobre dernier, un tiers des effectifs du tribunal judiciaire de Toulouse, soutenu par l'UNSa-SJ, s'est mobilisé en faisant grève afin de dénoncer le manque d'effectifs et la charge de travail excessive auxquels les agents sont confrontés.

Près d'un mois après cette grève, c'est toujours le silence radio du côté du tribunal judiciaire de Toulouse. En effet, aucune réponse concrète n'a été apportée aux revendications pourtant légitimes de nos collègues, portées par notre organisation syndicale, comme si cette mobilisation n'avait tout simplement jamais eu lieu.

Pire encore, au sein du service correctionnel, particulièrement touché par le manque d'effectifs et la surcharge de travail, aucune mesure d'allègement de l'activité ne semble avoir été envisagée dans l'attente d'éventuels renforts.

Si le manque d'effectifs et la surcharge de travail sont particulièrement marqués au tribunal judiciaire de Toulouse, les autres juridictions du ressort ne sont pas épargnées et sont également confrontées à ces difficultés.

À cet égard, le rapport de la CEPEJ (Commission européenne pour l'efficacité de la justice) met clairement en évidence le manque de moyens dont souffre la justice française, confirmant ainsi les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels dans les juridictions.

Nous devons donc faire face à une activité importante avec des moyens humains et budgétaires nettement inférieurs à ceux consacrés à la justice dans de nombreux autres pays européens.

À ces difficultés s'ajoute le « choc numérique », avec notamment l'objectif affiché du zéro papier. Si la modernisation de notre institution est nécessaire, elle ne peut toutefois se faire au détriment des agents.

Les dysfonctionnements des applicatifs métiers, leurs lenteurs récurrentes et leurs interruptions de service compliquent déjà considérablement le quotidien des personnels. Faute d'outils fiables, d'équipements adaptés et d'un accompagnement suffisant, ce qui est présenté comme un choc numérique se transforme, dans la réalité, en véritable électrochoc pour les agents.

Force est de constater que notre institution n'est pas suffisamment préparée à affronter une transformation numérique dont les ambitions semblent parfois bien éloignées des réalités du terrain.

Il ne suffit pas d'afficher des objectifs ambitieux pour réussir cette transformation. Encore faut-il mettre à disposition des agents des applications fiables, des équipements adaptés, un accompagnement effectif et surtout leur accorder le temps nécessaire pour s'approprier ces évolutions.

La modernisation de la Justice ne peut constituer un progrès si elle se traduit, pour ceux qui la font vivre au quotidien, par une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail.

À ce constat s'ajoute une dégradation des conditions de travail liée à des pratiques managériales inadaptées, voire toxiques. En effet, trop nombreux sont encore les collègues qui nous font part de propos dégradants, de pressions et de comportements empreints de mépris dont ils disent être victimes.

Certes, ces comportements surviennent le plus souvent en l'absence de témoins susceptibles de corroborer les faits rapportés. Pour autant, comment pourrait-on raisonnablement considérer que ces témoignages, souvent difficiles à livrer, seraient le simple fruit de l'imagination de nos collègues ?

L’absence de témoins ne saurait, à elle seule, justifier que leur parole soit mise en doute ou que leur souffrance soit ignorée.

Il ne s’agit nullement, pour l’UNSa-SJ, de stigmatiser l’ensemble des personnels exerçant des fonctions managériales, mais bien de dénoncer des pratiques qui ne devraient jamais avoir leur place au sein de notre administration. Il convient également de souligner que certains de ces managers peuvent eux-mêmes être victimes de tels comportements de la part de leur propre hiérarchie.

L’UNSa-SJ continuera de dénoncer sans relâche ces pratiques inacceptables et de se battre pour que chaque collègue puisse exercer ses missions dans un environnement professionnel respectueux et préservé de toute forme de violence managériale.

S’agissant de la carrière et de la rémunération de nos collègues, il convient de rappeler que ces quatre dernières années ont été marquées par plusieurs réformes statutaires majeures, qui ont concerné différentes catégories de personnels, et notamment :

- un plan de requalification permettant à des adjoints administratifs d'accéder au corps des greffiers ;
- la création du corps des techniciens, ouvrant notamment l'accès à la catégorie B aux adjoints techniques ;
- la création du corps des cadres greffiers ;
- la reconstitution du grade de greffier principal ;
- la mise en place d'une nouvelle grille indiciaire pour les directeurs des services de greffe judiciaires.

Si ces réformes n'ont pas bénéficié à un nombre suffisant de collègues et ne répondent pas à toutes les attentes, elles constituent néanmoins des avancées en matière de déroulement de carrière et de reconnaissance professionnelle qu'il convient de souligner.

Toutefois, ce bilan doit être fortement nuancé au regard de la situation du pouvoir d'achat des agents. L'inflation persistante, conjuguée au gel de la valeur du point d'indice, a considérablement fragilisé leur situation financière. De plus en plus de collègues éprouvent des difficultés à vivre dignement avec leur rémunération. Certains peinent désormais à faire face à leurs dépenses courantes et à honorer leurs factures, notamment celles liées à l'énergie (gaz et électricité) ou encore au carburant.

Cette situation est particulièrement préoccupante : **travailler au service de la Justice ne devrait jamais conduire à ne plus pouvoir vivre dignement de son salaire.**

Enfin, les élections professionnelles de décembre 2026 approchent à grands pas.

Nous souhaitons rappeler que ces élections constituent un moment déterminant pour la représentation et la défense de nos intérêts collectifs. Elles conditionnent notamment notre capacité à faire entendre la voix des personnels et à défendre leurs revendications au sein des instances de dialogue social, tant au niveau national que local.

L’UNSa-SJ est pleinement déterminée à poursuivre son engagement et à défendre, avec la même détermination, les intérêts de tous nos collègues, qu’ils soient fonctionnaires ou contractuels.

Merci pour votre attention

Les élus CSA de l’UNSa-SJ